

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 juillet 2020**

N° 27/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

L'an deux mille vingt et le 9 juillet à 18 H 30

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 11

le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Éliane,

Procurations : M. SAUSSEZ Loïc à M. SALIES Stéphane ; Mme ELDIN Sabrina à BOUSQUET Bruno ; Mme ASCOLA Lisiane à M. ASCOLA Pascal.

Absent :

Date de convocation:

04/07/2020

Date d'Affichage:

04/07/2020

Un scrutin a eu lieu, Madame PRATS Éliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET: Désignation des délégués à la commission d'Appel d'Offre

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offre et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'Appel d'Offre, compétente dans la passation des marchés publics dans les cas où une procédure formalisée est mise en œuvre.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'Appel d'Offre est composée du Maire, président et de trois membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offre a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Où l'exposé du Maire,

M. le Maire invite donc les candidats à former des listes comprenant au maximum cinq titulaires et cinq suppléants.

Une fois les candidatures déposées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lever le secret pour ce scrutin, il a donc été procédé au vote à main levée et à la majorité absolue.

Il est procédé à l'élection, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants pour la commission d'appel d'offres de la commune de Clara-Villerach.

Sont élus délégués titulaires :

SALIES Stéphane – 11 Voix

ASCOLA Pasacal – 11 voix

PRATS Eliane.- 11 voix

Sont élus délégués suppléants :

BOUSQUET Bruno – 11 voix

SAUSSEZ Loïc – 11 voix

ASCOLA Lisiane – 11 voix

M. le Maire est autorisé à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
P. Marcel

